



La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

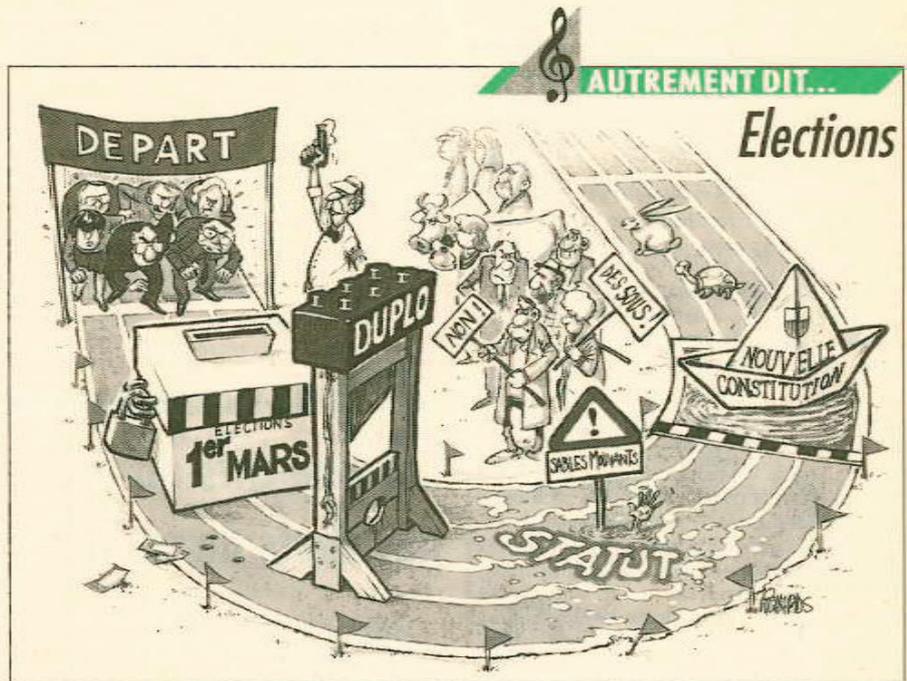
N° 6
26 janvier 1998
Bimensuel

AFFRANCHI A FORFAIT - 1014 Lausanne

Distribution de la Gazette

Ce numéro de la Gazette est adressé à chaque collaborateur de l'Etat, dans l'enveloppe de sa fiche de salaire. Rappelons que chaque collaborateur a droit, en principe et s'il le désire, à son exemplaire personnel. Mais attention: en temps normal, ce journal est distribué par les services, sur les lieux de travail.

Si la Gazette ne vous parvient pas régulièrement, adressez-vous à votre supérieur hiérarchique. Celui-ci fera le nécessaire, en prenant conseil, si besoin est, auprès du délégué à la communication de votre département. N'ayez recours au BIC (316 40 50) que si cette méthode ne donne pas de résultat.



La Passion civique des Vaudois, selon Richards



COURRIER

Les vacances des enseignants

2



SYNDICATS

Le Groupement des chefs de service

2



MODERNISATION

8 millions pour des projets

3



EMPLOI

Le Bulletin des postes vacants

4



PRESSE

EMS, le temps de la dramatisation

6



CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine

7

Conditions de travail et égalité des sexes: consultation des collaborateurs de l'Etat

Votre salaire correspond-il aux prestations que l'on exige de vous? Souhaiteriez-vous une promotion? Vous sentez-vous stressé ou harcelé sur votre lieu de travail? Comment conciliez-vous vos occupations professionnelles et votre vie de famille?

Ce sont quelques-unes des nombreuses questions auxquelles toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'administration cantonale sont invités à répondre dans le cadre d'une enquête que le Bureau de l'égalité entre les hommes et les femmes de l'Etat de Vaud (BEFH) conduit actuellement. Ce sondage est réalisé en collaboration avec le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS).

Chaque collaborateur de l'Etat de Vaud reçoit un exemplaire du questionnaire, en même temps que cette Gazette et sa fiche de salaire pour 1998.

L'enquête n'a aucun rapport formel avec le projet de révision du statut des fonctions pu-

bliques, qui est actuellement en préparation, et qui sera soumis le moment venu à une consultation ordinaire auprès de l'ensemble des milieux intéressés. Cependant, on ne peut pas exclure que l'analyse des réponses au questionnaire ait un effet sur le projet de révision du statut que le Conseil d'Etat mettra au point après la phase consultative.

Cette enquête est une première sur le plan vaudois.

Tant la conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor, cheffe du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, que Nicole Golay, déléguée à l'égalité, espèrent un taux de réponses important, qui soit véritablement représentatif de l'éventail professionnel de l'administration et des griefs ou (pourquoi pas?) des motifs de satisfaction des fonctionnaires.

Ce questionnaire sera strictement anonyme et seuls des résultats de nature statistique seront établis.



Le temps de travail des enseignants

A propos des deux jours de vacances supplémentaires en 1998 (La Gazette N° 5, p. 3)

De grâce, lorsque vous parlez du «cas des enseignants» en affirmant que le reste de leurs fameuses treize semaines de vacances correspond juridiquement à un temps de «non-présence en classe» lié à l'absence des élèves pour cause de vacances scolaires, ne soyez pas aussi simpliste!

Le maître à temps complet enseigne pendant 25 ou 28 périodes de 45 minutes par semaine. Or, d'après une directive du DIP et des analyses objectives, «une période d'enseignement correspond à 1 heure 45 (ou 105 minutes) de travail effectif». S'agissant d'un cours en classe, il y a la préparation, les corrections, la formation personnelle... qui expliquent qu'une période de 45' corresponde à 105' de travail effectif.

L'enseignant «à 25 périodes hebdomadaires» fera donc 15 x 105' de travail effectif, soit 43 h 15', soit plus que le fonctionnaire «normal».

Compte tenu de la situation actuelle (augmentation des effectifs des classes et des problèmes posés par les élèves), il y a une déjoration certaine de la situation. Je vous donne l'exemple d'une de mes enseignantes de français, compétente et consciencieuse, avec une classe pré-gymnasiale de 8e année de 29 élèves. Lors d'une dissertation, la seule correction d'un travail lui a «coûté», à raison d'une demi-heure par élève, - et c'est un minimum - 14 heures et demie de travail!

A mon avis et à cause des circonstances, sans parler d'EVM où l'on a manifestement négligé de tenir compte de l'investissement-temps qui

va augmenter pour les enseignants, je pense qu'il est raisonnable de dire qu'un enseignant à plein temps travaille entre 45 et 50 heures par semaine.

De plus, une période d'enseignement demande plus d'engagement et provoque plus de tension qu'une période de bureau. J'en fais personnellement l'expérience chaque semaine!

En conséquence, il est faux de dire que, «juridiquement», les enseignants peuvent se prévaloir de plus de vacances, à cause de la «non-présence en classe». Il s'agit avant tout du rattrapage des heures supplémentaires effectuées pendant le temps d'école...

M. le Conseiller d'Etat Favre a d'ailleurs évoqué ce problème au Grand Conseil. Pour ma part, je pense qu'il est normal - pour des raisons qui touchent à la nécessité de ne pas donner des congés supplémentaires aux élèves pendant le temps d'école - que les jours supplémentaires de vacances accordés aux fonctionnaires soient pris,

pour les enseignants, pendant les vacances scolaires. Dire que les prendre sur le temps de «non-présence» est une affirmation tendancieuse.

André Demaurex,
directeur de l'ES du Belvédère

P.S. sur la collégialité

PS.— Votre éditorial - courageux au demeurant - ne manque pas de sel: l'exemple venant d'en haut, comment voulez-vous que la «base» de l'administration suive, alors que certains conseillers d'Etat ne montrent guère l'exemple...

Et croyez-vous que les prochaines élections apporteront cette collégialité et cette crédibilité que vous préconisez? Ce d'autant plus que les gens du terrain comprennent de moins en moins les discours de leurs chefs et en particulier de ceux qui devraient communiquer et non ordonner pour susciter le changement.



Les objectifs du Groupement des chefs de service

Constitué en association, le groupement des chefs de service a défini ses objectifs et pris langue avec le Conseil d'Etat.

Le 3 décembre dernier, le Groupement des chefs de service de l'Etat de Vaud a adopté ses statuts. Ses buts sont notamment les suivants:

- ◆ favoriser la collaboration et les relations entre tous les chefs de service,
- ◆ contribuer à la valorisation de la fonction publique et de son image,
- ◆ instaurer un échange permanent avec le Conseil d'Etat, principalement en vue d'assurer l'adéquation entre la vision gouvernementale et le secteur opérationnel,
- ◆ participer activement à l'étude de tous les problèmes concernant l'administration cantonale vaudoise et son évolution,
- ◆ formuler des propositions en vue d'améliorer le fonctionnement de l'administration,
- ◆ affirmer et faire reconnaître le rôle spécifique du chef

de service et de ses collaborateurs au sein de l'appareil exécutif vaudois, ainsi que consolider ses responsabilités et les compétences qui en découlent afin d'accomplir les missions de l'Etat et du service,

- ◆ collaborer avec les autres associations.

Rencontre avec le Conseil d'Etat

Présidé par Olivier Dunant, chef du service de l'agriculture, le groupement s'est adressé au Conseil d'Etat pour lui proposer une rencontre et pour lui demander de le considérer comme une association du personnel de l'Etat et, par conséquent, d'être consulté à ce titre pour les questions touchant les collaborateurs de la fonction publique ou l'organisation de l'Etat. Le Conseil d'Etat a rapidement accédé à ces vœux en rencontrant une délégation et en

convenant avec le groupement d'entretiens réguliers (trois fois en 1998).

Ainsi s'évanouissent les rumeurs selon lesquelles ce groupement se serait constitué de manière quasi occulte et «contre» le Conseil d'Etat. Quant à ce dernier, il n'a exprimé aucune réticence. Il admet que les chefs de service s'organisent, et reconnaît dans le nouveau groupement un interlocuteur valable.

Vers une association des cadres?

La nouvelle association est statutairement ouverte aux seuls chefs de service. Autrement dit, les autres cadres de l'administration ne peuvent pas en faire partie. Or plusieurs personnes exerçant des responsabilités dans l'administration, sans porter le titre de chef de service, réfléchissent aussi à une organisation capable de défendre leur point de vue et leurs intérêts professionnels. Un groupement de cadres à côté de celui des chefs de service serait dans l'air du temps. Il pourrait susciter la création d'un organe faitier rassemblant en certaines occasions les deux groupements. A suivre.

LR



Serge Lama. Qui peut me prêter l'enregistrement (disque ou cassette) de la comédie musicale «Napoléon» avec Serge Lama?

Tél. 021/748 17 58 dès 18 h 30.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Francine Crettaz, Jacqueline Decurnex, Catherine Lavanchy, Pierre-André Pellet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/316 40 50

Fax 021/316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch



Réallocations: des économies transformées en projets

L'effort d'économies permet aussi de financer des projets innovateurs.

Au programme 1998: la formation des collaborateurs, un médiateur, DUPLO...

Dès son lancement, l'opération de recherche d'économies à l'Etat prévoyait qu'une partie des moyens économisés seraient réalloués pour financer des projets de modernisation des structures, améliorer les prestations ou innover.

Des projets gérés autrement

L'originalité de cette démarche tient à la manière dont seront gérés les projets de réallocations. Chacun d'entre eux est en effet évalué et suivi annuellement. Après cinq ans au maximum, tous les projets font l'objet d'une évaluation externe. Cette manière de faire requiert plus de souplesse dans l'élaboration et le suivi du

budget, mais il demande une grande rigueur dans l'utilisation des deniers publics. Dans ce sens, les réallocations sont aussi une manière d'introduire une gestion différente à l'Etat de Vaud, basée sur la gestion de projet.

Priorité au politique

Chaque année, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil se prononceront sur la poursuite ou la réorientation de chaque projet en fonction des objectifs atteints et de leur évolution. Après la période d'évaluation, ils décideront soit d'intégrer le projet dans le budget ordinaire, soit de ne pas le reconduire parce qu'il est arrivé à terme et que l'expérience n'était pas concluante.

Vingt-cinq projets pour 1998

Les économies réalisées à ce jour permettent de prévoir des réallocations pour 1998 déjà; un montant de 8,5 millions est inscrit au budget pour assurer la réalisation de 25 projets sur les 42 qui ont été proposés par l'administration. Ceux-ci répondent au moins à l'un des trois axes suivants: assainir les finances publiques, prendre en charge les conséquences sociales de la démarche d'économies, financer des prestations nouvelles ou renforcer des prestations existantes prévues dans les priorités gouvernementales.

La Direction de projet de la démarche d'économies et de modernisation de l'Etat (DEM) coordonne l'opération et offre un appui aux responsables de projet.

Le programme de réallocations des ressources a fait l'objet d'un exposé des motifs; il peut être obtenu à la DEM, bâtiment administratif de la Pontaise, 1014 Lausanne, tél. (021) 316 25 46, ou sur Lotus notes, à l'adresse «Lise Giezendanner».

Francine Crettaz



Acrobaties budgétaires

En réclamant 50 millions d'économies supplémentaires au budget du canton pour 1998, le Grand Conseil a mis le Conseil d'Etat dans une situation cornélienne.

D'un côté, l'Exécutif doit exécuter les ordres du Législatif. Pour réduire ses dépenses de 50 millions, il devrait donc couper des subventions, réduire des salaires, supprimer des prestations. Il n'y a en effet pas d'autres moyens de réduire les dépenses. Toutes les économies «faciles» ont été réalisées au cours des années précédentes, et le passage d'un troisième ou d'un quatrième «racloir» n'arracherait que de pauvres lambeaux à un corps déjà raclé à vif.

D'un autre côté, la plupart des coupes, réductions ou suppressions imaginables ne pourraient se réaliser qu'en violation du droit en vigueur. Le gouvernement pourrait par exemple sabrer dans les allocations familiales, cesser d'entretenir les routes ou réduire l'enveloppe budgétaires des Hospices. Mais pour ce faire, il devrait déroger à des lois votées par le Grand Conseil et trahir des engagements pris à l'égard de ses partenaires institutionnels ou privés. Il devrait gouverner par décret, dans un style autoritaire que le canton tout entier, y compris le Grand Conseil, désapprouverait immédiatement. Autrement dit, le Grand Conseil place le Conseil d'Etat dans une situation analogue à celle que les psychologues appellent la double contrainte: il est impossible d'obéir à une injonction sans désobéir à l'autre. Quoi que vous fassiez, vous êtes coupable.

Entre deux désobéissances, le Conseil d'Etat devait choisir la moindre. Il continuera donc d'appliquer les lois, tout en essayant de réaliser les 9,7 millions de réductions «ciblées» votées par le Grand Conseil. Quant aux 40 millions de réductions «non ciblées», il prendra le temps qu'il faudra pour voir quand et comment les réaliser. De telles réductions impliquent des choix politiques et des modifications législatives. Or les modifications législatives sont l'affaire du Grand Conseil. Les députés seront ainsi amenés à assumer les conséquences concrètes de leur volonté d'économies. C'est à ce moment seulement que commenceront les choses sérieuses.

Politique sociale du personnel
1,7 mios
Mesures de requalification, outplacement, réallocations en faveur du secteur parapublic, renforcement de la formation

Infrastructure de l'Etat
1,3 mios
Duplo, politique de communication, réorganisation du fonctionnement du Grand Conseil

Autres priorités
2 mios
Social (appui à la régionalisation, à l'insertion); sécurité (projets liés aux délinquants sexuels, au crime organisé à la réforme de l'Ordre judiciaire); administration (contrôle de gestion)

Réallocations

Plan qualité du service public
1,5 mios
Médiateur de l'Etat, formation, cinq services pilotes (chancellerie, SCRIS, population & migrations, routes & autoroutes, Centre social d'Yverdon)

Volet économique
2 mios
Appui aux nouvelles entreprises, développement des télécommunications, soutien à l'engagement de chômeurs de longue durée

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise

Première parution

Réf.	Fonction	Description
2.848	Chef de projet «qualité» cl. 27-30 100%	<p>Activité : mise sur pied d'une démarche " qualité " dans huit services pilotes. Ce poste est rattaché à la DEM (démarche d'économie et de modernisation) et est, en principe, à durée limitée sur 5 ans. Les personnes intéressées peuvent obtenir le texte de l'annonce qui a paru dans les quotidiens 24H et NQ auprès du secrétariat du BRH (tél. 021 / 316 29 20).</p> <p>Spécificité : pour les personnes nommées ou au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée, des modalités de transfert sont prévues au delà des 5 ans.</p> <p>Délai : 30 janvier 1998.</p>
O.M.S.V. 857	Responsable finances et contrôle de gestion 100%	<p>Activité : au sein de l'organisme médico-social vaudois, vous gérez, encadrez l'équipe centrale et vous développez son rôle de partenaire prestataire de services auprès des directions régionales. Vous anticipez et orientez une gestion financière efficace : contrôle de gestion et de comptabilité analytique.</p> <p>Indispensable : titre universitaire. Diplôme fédéral de contrôleur de gestion, avec expérience de gestionnaire, connaissance des logiciels de comptabilité analytique récents. Ce poste demande le sens de l'initiative, de l'autorité naturelle et des facultés de communication.</p> <p>Souhaité : la participation à la mise en place d'un système informatique (comptabilité) serait un plus.</p> <p>Adresse : O.M.S.V., M. Pierre Berlie, directeur, av. de Provence 4 - 1007 Lausanne.</p>
2.852	Médiateur cl.24-28 100%	<p>Activité : nouveau poste créé dans le cadre des projets de réallocations. Cette personne recueille les plaintes des usagers qui s'estiment victimes d'une iniquité, d'une discrimination ou d'une insuffisance d'information de la part d'un service. Propose une structure de médiation et élabore un projet de loi, enquête auprès des services concernés et fournit les moyens de réparation effectifs, le cas échéant, aux personnes dont les droits, garantis par la loi ont été bafoués.</p> <p>Indispensable : formation supérieure (sc. sociales ou psychologie) et bonne expérience de la négociation ou de la médiation.</p> <p>spécificité : poste à durée déterminée, en principe, sur 5 ans. Pour les personnes nommées, ou au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée, des modalités de transfert sont prévues au delà des 5 ans.</p>
2.850	Chef de la section socio-éducative cl. 21-23 100%	<p>Activité : vous dirigez une petite équipe de collaborateurs sociaux. Vous veillez à la coordination entre les activités du secteur socio-éducatif d'un établissement d'exécution de condamnations pénales et favorisez les échanges entre les différents services internes et externes.</p> <p>Indispensable : diplôme d'assistant social ou d'éducateur spécialisé avec pratique professionnelle de 8 ans, casier judiciaire vierge, bonne connaissance des éléments de base de l'évolution de la politique sociale. Ce poste demande également la capacité de s'intégrer dans un contexte pluridisciplinaire, le sens de l'organisation, ainsi que des aptitudes à diriger.</p> <p>Souhaité : une expérience acquise dans un milieu pénitentiaire et des connaissances linguistiques seraient appréciées.</p> <p>Lieu : Orbe.</p>

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38, 1014 Lausanne Tél. 021/ 316 29 20 Fax 021/ 316 29 23

Heures d'ouverture : 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h

Réf.	Fonction	Description
2.849	Secrétaire cl. 15-18 100%	Activité : gestion administrative des dossiers du personnel administratif, technique et auxiliaire du service : contrôle des absences, déclarations d'accidents, attestation, ainsi que correspondance, statistiques et accueil. Indispensable : CFC d'employé de commerce avec expérience de 6 ans dont 2 dans un service du personnel, bonnes connaissances des assurances sociales et de l'informatique. Sens de l'organisation et précision appréciés. Souhaité : Connaissances de base de l'anglais et de l'allemand.
2.853	Premier employé d'administration cl. 12-14 Employé principal d'administration cl. 14-16 100%	Activité : travail de secrétariat tel que dactylographie, réception téléphonique, accueil d'élèves et d'enseignants ainsi que gestion de fichiers. Indispensable : CFC d'employé de commerce avec pratique de 3 ans, maîtrise Macintosh et traitement de texte. Discrétion et flexibilité. Souhaité : connaissance de l'allemand.
pre 2.858	Assistant de bureau classe à déterminer 100%	Activité : gestion administrative d'un secrétariat de direction en développant une image de qualité, de compétence et d'efficacité. Indispensable : CFC d'employé de commerce avec pratique professionnelle de 3 ans, maîtrise des outils informatiques, bonnes qualités rédactionnelles et de communication. Souhaité : connaissance de l'allemand.
2.854 2.855 2.856	Cantonnier des lacs et cours d'eau cl. 8-10 100%	Activité : travaux d'entretien des cours d'eau. Indispensable : doit être âgé de 20 ans au moins et posséder un permis de conduire. Souhaité : La préférence sera donnée à une personne sachant faucher et connaissant les machines de chantiers. Lieu : Domicile imposé : région Chavornay-Yverdon-les-Bains pour deux des postes et région de la Broye, de Moudon à Payerne, pour le troisième.
2.851	Aide de police cl. 7-11 100%	Activité : contrôle le trafic routier par informatique, tient le standard téléphonique, entretient les locaux. Horaires irréguliers. Indispensable : doit être en possession d'un permis de conduire, ne pas avoir de casier judiciaire, ni de condamnation pour infraction à la loi sur la circulation routière. Souhaité : connaissances de base en informatique. Lieu : Bursins.



AILLEURS

Les Suisses apprécient leurs fonctionnaires

Un sondage montre que la population ne veut pas d'une réduction du nombre des collaborateurs de l'Etat

Allons! L'image des fonctionnaires dans la population n'est pas si mauvaise qu'on pourrait le craindre. Si l'on en croit un sondage réalisé auprès d'un échantillon de 700 personnes représentatives de la population suisse, la fonction publique est généralement considérée comme «fiable, incorruptible et disponible». La majorité des personnes interrogées estime que ses effectifs ne devraient pas être ré-

duits; 19% estiment même qu'il faudrait les augmenter, et seuls 13% seraient partisans d'une réduction.

Service public trop lourd, trop cher, trop lointain...

Ce sondage a été commandé par l'Union fédérative du personnel de la Confédération à l'Institut suisse de recherches sociales (GfS), à Berne. Il met aussi en évidence

quelques jugements peu flatteurs et largement répandus. Ainsi, même si les Suisses apprécient dans l'ensemble la fonction publique, ils la trouvent trop lourde, trop chère, trop distante du peuple et peu innovatrice.

Les représentants des fonctionnaires fédéraux sont satisfaits des résultats de ce sondage. Leur conclusion: nous devons nous montrer souples, ouverts au changement et à la modernisation des méthodes de gestion du personnel, en sachant que la population ne veut pas d'un démantèlement ou d'une précarisation de la fonction publique.

Renseignements: Union fédérative, Berne, tél. 031/311 08 06.

EMS: le temps de la dramatisation

Plusieurs reportages dans les EMS ébranlent la corporate identity des fonctionnaires. Réflexion sur un terrain où l'émotion l'emporte souvent sur la raison.

Auparavant, seuls les milieux concernés s'y intéressaient, chacun avec leur regard spécifique. Comme toujours pour qu'un fait existe réellement aux yeux du grand public, il a fallu qu'il passe en *prime time* à la télévision. C'était donc le 12 juin 1997. *Temps Présent* sur la TSR proposait un reportage de Michel Kellenberger intitulé «Les vieux ont-ils des têtes à claques?»

On y montre des grands-mamans, et quelques grands-papas aussi, bien qu'en moins grand nombre : le travail à la mine les emporte avant l'entrée en EMS. Des personnes âgées, qui pourraient être nos grands-parents, ou plutôt nos parents d'ici quelques temps, ou encore nous-mêmes, un jour ou l'autre ! Ces adorables vieillards subissent les dernières humiliations, attachés plusieurs heures par jour dans des établissements dont les directeurs s'enrichissent honteusement en économisant sur le personnel.

Comme chaque fois qu'un thème sensible est abordé par les médias, notre conscience est violemment interpellée. Après ce *Temps Présent*, chacun des acteurs du monde médico-social tente d'occuper le terrain médiatique tant que l'opinion publique y est. Et comme toujours lorsque l'émotion est vive, les informations partielles et lacunaires se succèdent, car le sujet est une collection de vérités qui s'ajoutent les unes aux autres, mêmes si elles sont parfois contradictoires.

Tout est vrai !

Ainsi, selon l'angle d'attaque des articles consacrés à la fermeture de l'EMS Riant-

28

HEBDO

21

9 JANVIER 1998

Institutions

Le personnel des EMS doit pouvoir s'exprimer sans risquer d'être licencié

LE FAIT DU JOUR

LUSSY ♦ Médico-social

L'EMS Les Glycines n'a plus d'autorisation d'exploiter

Exemples troublants

Des pièces confidentielles prouvent à l'évidence le mélange entre intérêts privés et publics

Les tabous tombent

Les langages se relâcent peu à peu dans le canton de Vaud. Les EMS demandent-ils au chapitre. Témoignages

L'EMS des Quatre Saisons à Gland n'a pas encore trouvé preneur

Abandonné en mai dernier par son directeur en fuite, le home privé a été repris par une direction intérieure.

21

TÉMOIGNAGE DE SCÉNARIO

L'EMS

L'EMPREINTE

4

MONTREUX/RIVIERA

LUNDI 22 DÉCEMBRE 1997

LA PRESSE RIVIERA/CHARLAIS

A Territet, l'EMS de Riant-Château menacé par une imminente fermeture

Noël d'incertitude pour les pensionnaires

Les pouvoirs publics ont craqué

Tribunal d'Aigle

Il avait licencié une employée: le directeur d'un EMS passera à la caisse

SANT-PIERRE (VD)

Directeur d'EMS agressé de nuit

Mourir à petit feu en EMS n'est pas une fatalité. Solution intermédiaire, rester chez soi avec service à la carte

LES DIABLESSES

La Résidence n'est pas un mouvoir

Révisité par la réputation désastreuse qui est faite aux EMS, la direction et le personnel de la Résidence réagissent

Château à Territet ces jours derniers, peut-on lire par exemple : «Ici, c'est différent, on forme une grande famille», «Les locataires ont deux mois pour chercher un autre établissement», «La décision a été notifiée en 1992 déjà», «Il n'y a pas d'ascenseur ni de toilettes pour handicapés», «Beaucoup de pensionnaires ne supporteront pas de changer de lieu», «Le personnel est insuffisamment qualifié». Tout est vrai !

Certains EMS sont mal dirigés. Plus pour longtemps...

Dans ce cas précis, il n'y a ni bons ni méchants, il y a une triste réalité : l'EMS doit fermer pour toutes sortes de bonnes raisons, et les pensionnaires comme la directrice en sont désolés. Dans plusieurs autres cas pourtant, certaines vérités commencent à éclater dans une lumière plus crue : «Les pensionnaires sont maltraités», ou «Le personnel est harcelé», ou encore «L'argent des assurés et des contribuables est détourné».

A partir de là, l'Etat a engagé des procédures contre un certain nombre d'EMS. Le secret de l'instruction nous interdit (pour l'instant !) de les nommer, à part *Les Glycines* où des condamnations ont déjà été prononcées.

Même si les 150 EMS vaudois ne sont pas tous concernés, loin s'en faut, il ne faut pas se tromper de cible et faire accroire, comme G.-M. Bécheraz dans *24 Heures* du 14 juin 1997, qu'en engageant ces démarches, l'Etat hurle avec les loups et tire sur des ambulances.

Certains EMS ont été dirigés par des salauds. Le terme est à la mode, mais il est parfois bon d'appeler un chat un chat. Certains le sont encore, mais plus pour longtemps. *Temps Présent* a eu le mérite de marquer symboliquement la fin d'une époque. L'Etat, notre employeur, assume ses responsabilités, et *La Gazette* est aussi là pour le faire savoir.

Philippe Anhorn

Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

présidé par Yvette Jaggi, comprendra des représentants des différentes sensibilités politiques du canton. Il formulera notamment des propositions pour l'organisation du premier scrutin populaire, par lequel le peuple vaudois dira s'il veut réviser la constitution et, dans l'affirmative, s'il veut confier son élaboration au Grand Conseil ou à une assemblée constituante.

Bernard Voutat, chargé de projet, 021/316 45 21

Convention pour la prévention du crime de génocide: oui à l'adhésion de la Suisse

Le Conseil d'Etat est favorable à une adhésion de la Suisse à la Convention internationale du 9 décembre 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide. Il y voit là une occasion pour la Suisse de faire preuve de sa solidarité internationale et de son engagement en faveur des droits de l'homme. Le Conseil d'Etat approuve également les modifications législatives du code pénal et du code pénal militaire nécessaires pour que la Suisse puisse remplir les obligations prévues par la Convention. Il plaide en outre pour l'introduction du concept de crime contre l'humanité.

DJPAM, M. François de Rougemont, chef du Service de justice et législation, 021.316.45.40

DISP

Département de l'intérieur et de la santé publique

Distribution d'héroïne contrôlée par l'Etat: avis favorable du canton de Vaud

Le Conseil d'Etat est favorable au projet d'arrêté fédéral urgent sur la prescription médicale d'héroïne. Cet arrêté légaliserait le traitement à l'héroïne des toxicomanes gravement dépendants comme nouvelle forme de thérapie.

Hospices cantonaux, 021/314 70 05

DTPAT

Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports

Aménagement des rives du Léman: réponse aux communes opposées au plan directeur

Le Conseil d'Etat a adressé une lettre de mise au point aux communes de Crans, Founex, Tannay, Coppet et Mies, qui ont manifesté publiquement leur opposition au plan directeur des rives vaudoises du Léman. Il rejette les griefs formulés à l'encontre du Département des travaux publics de l'aménagement et des transports (DTPAT). Il rappelle en outre que ce type de plan directeur ne constitue pas une nouveauté, puisqu'il en a été établi précédemment pour la rive sud du lac de Neuchâtel ainsi que pour les rives du lac de Morat et du lac de Joux.

Service de l'aménagement du territoire, 021/316 74 18

Plan directeur cantonal: dernière actualisation avant la révision complète

Le plan directeur cantonal a été actualisé et sera transmis au Conseil fédéral pour adoption. Il comprend 24 nouvelles fiches de coordination présentant et localisant autant de projets d'im-

portance cantonale qui ont des effets sur l'organisation du territoire. 123 fiches sont actualisées et 39 supprimées en raison de la réalisation ou de l'abandon du projet. C'est l'ultime mise à jour du plan directeur cantonal avant sa révision complète qui commencera ce printemps.

DTPAT, Service de l'aménagement du territoire,

DAIC

Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce

Aide aux exploitations paysannes

Suite à la modification législative adoptée par le Grand Conseil le 5 novembre 1997, le Conseil d'Etat a revu le règlement régissant la Fondation d'investissement rural (FIR). Sans engager de dépenses supplémentaires pour l'Etat, la FIR pourra désormais transférer temporairement les montants nécessaires à l'aide aux exploitations paysannes (AEP). Cette aide est un assainissement financier en faveur des agriculteurs en difficulté, consistant à convertir des dettes coûteuses à court terme en prêts sans intérêts remboursables.

DAIC, M. Olivier Dunant, 021/316'61'98

DIPC

Département de l'instruction publique et des cultes

Prévoyance professionnelle des assistants de l'Université

Le Conseil d'Etat a adopté l'exposé de motifs et projet de loi visant à ne plus affilier les assistants diplômés et les premiers assistants de l'Université à la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud mais auprès d'une caisse de retraite différente. La nouvelle institution garantira à ces catégories particulières de personnel une prévoyance professionnelle mieux adaptée à leurs besoins, compte tenu du fait que la plupart d'entre eux n'exercent leurs fonctions universitaires que durant un temps limité.

Service des affaires universitaires et des cultes, 021/316 35 00

Octroi des congés scientifiques pour la prochaine année académique

Le Conseil d'Etat a accordé, en conformité avec la loi sur l'Université de Lausanne, des congés scientifiques d'une année ou d'un semestre à 14 professeurs, après examen des propositions transmises par le rectorat. Ces congés scientifiques ont pour but principal de permettre aux bénéficiaires de parfaire leur formation et de mener des travaux de recherche.

Service des affaires universitaires, 021/316 35 02

Politique culturelle du canton

Le Conseil d'Etat a pris acte d'un rapport définissant la future politique culturelle du canton et initiant les travaux pour une nouvelle loi sur la culture. Une commission extraparlamentaire sera constituée et chargée de dégager des propositions concrètes à partir des orientations données par le gouvernement. Une large consultation des milieux concernés est prévue.

Service des activités culturelles, 021/316 33 01

DFIN

Département des finances

Amendements de portée générale au budget 98: pas de nouveau «racloir»

Le Conseil d'Etat étudie de quelle manière et dans quelle mesure il pourra appliquer les nouvelles réductions de dépenses que le Grand Conseil a introduites dans le débat sur le budget 1998. Pour les réductions ciblées, notamment celle qui s'applique aux collections et aux musées, il se réserve la possibilité de proposer des alternatives permettant d'atteindre la cible totale de 9,7 mios fr. Quant à la réduction non ciblée de 40 mios, le Conseil d'Etat constate qu'elle n'est pas réalisable à court terme; elle exige en effet une analyse des missions et des choix politiques impliquant des révisions législatives. Ces travaux sont en cours.

Charles Favre, 021/316 20 01

DJPAM

Département de la justice, de la police et des affaires militaires

Gérard Forster désigné comme représentant du canton à la Romande des jeux

Le Conseil d'Etat a désigné M. Gérard Forster comme représentant du canton de Vaud au conseil d'administration de la Romande des Jeux SA en formation. Agé de 56 ans, veuf, de nationalité suisse, Gérard Forster est actuellement secrétaire syndical, responsable de la section lausannoise du Syndicat industrie et bâtiment, et président de l'Union syndicale vaudoise. Depuis 24 ans, il est également membre de l'Office de conciliation en cas de conflits collectifs.

Josef Zisyadis, 021/316 45 11

Un comité de pilotage pour la révision totale de la constitution

Le Conseil d'Etat a décidé de nommer un comité de pilotage pour mener à bien la révision totale de la constitution vaudoise. Ce comité,

Musique

Récital de piano. **Michel Dalberto**. Cycle **Schubert**. 2^e récital. Dimanche 8 février 1998, 18 h, au Théâtre Municipal de Lausanne.

«**Série Noire**», par l'Ensemble In Petto. Mercredi 4 février, à 19 h; jeudi 6 et vendredi 7 février, à 20 h 30. Grange de Dorigny.

Concert de l'**Orchestre de Chambre de Lausanne**. Direction Jesus Lopez Cobos. Soliste **Gidon Kremer**. Mozart, Sérénade No 9 en ré majeur K. 320 «Posthorn». Lundi 2 février, à 20 h 30, mardi 3 février à 20 h, Salle du Métropole.

Théâtre

«**La pluie de feu**», de Silvina Ocampo. Mise en scène Alfredo Arias. Mercredi 28 janvier, 20 h 30, au théâtre de Beausobre (Morges).

«**Le Passage**», de Véronique Olmi. Mise en scène Brigitte Jaques. Du 20 janvier au 8 février, au Théâtre de Vidy (La Passerelle).

«**L'Apothéose secrète**», de Enzo Cormann. Mise en scène François Marin. Du 20 janvier au 8 février, au 2.21.

«**La Cerisaie**», d'Anton Tchekhov. Mise en scène Denis Maillefer. Du 14 au 31 janvier, à l'Arsenic.

Expositions

Exposition **Gérald Goy**. Du 30 janvier au 15 mars. Au Musée Jenisch (Vevey).

Exposition des **projets pour le réaménagement de la place du Château** et la création d'une nouvelle salle du Grand Conseil. Du 27 janvier au 15 février. Ancienne Ecole de Chimie, Auditoire XII (voir ci-dessous).

«**Apibzzzzzz... : l'abeille et l'apiculture en Suisse**». Exposition du Musée cantonal de zoologie. Du 23 janvier au 12 avril. Espace Arlaud (entrée libre pour les classes et les enfants jusqu'à 16 ans).

«**Installations**» de Claude Augsburger. Du 22 janvier au 20 mars, à l'Unité d'art contemporain (Dorigny (BFSH2)).

«**De Révolution en R'évolution**». Du 24 janvier au 8 mars, à l'Hôtel de Ville d'Yverdon.

«**Liberté Egalité**». Du 24 janvier au 23 août, au Musée Historique de Lausanne.

Danse

«**Etude sur la légèreté**». Création 1998 de Philippe Saire. Du 21 janvier au 1^{er} février, Sévelin 36.

26^e «**Prix de Lausanne**», du mardi 27 janvier au dimanche 1^{er} février (finale), au Théâtre de Beaulieu.

Perles de conseillers d'Etat

De la mairie de Champagnac au Château cantonal de Lausanne, il n'y a qu'un pas, que les conseillers d'Etat n'hésitent pas à franchir allégrement pour le plus grand plaisir du jury de la librairie Basta. Et le nôtre. C'est ainsi qu'en 1997 Jacqueline Maurer et Jean Jacques Schwaab ont reçu une distinction au Grand Prix du maire de Champagnac, rappelant à leur façon qu'à l'Etat de Vaud, «ce qui se conçoit bien s'énonce clairement».

Nous ne pouvons résister au plaisir de vous citer les deux phrases qui ont immortalisé ces magistrats, auréolés pour l'éternité au royaume des perles rares. Car, il faut le savoir, et l'ancien conseiller d'Etat Philippe Pidoux, accessoirement maître ès Champagnac, le confirmera: être distingué pour la clarté de son langage est un mérite envié et disputé.

Françoise Cottet

Champagnac d'argent

«Je voudrais rafraîchir la mémoire de ceux qui étaient absents la semaine passée» (Jacqueline Maurer, séance du Grand Conseil du 6 décembre 96).

Prix poids plume

«Utiliser un moyen aussi lourd que la grève me semble léger» (Jean-Jacques Schwaab cité par le Journal de Genève et Gazette de Lausanne en avril 1997)

Et d'autres, non récompensés cette année...

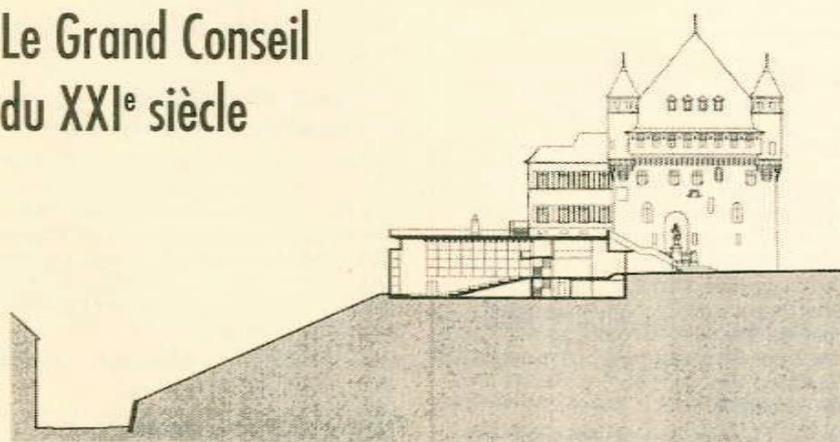
«Un gouvernement à majorité de gauche devrait voir le lien évident qui existe entre le chômage et l'emploi» (Josef Zisnyadis, cité par 24 Heures le 14 mars 1997).

«On doit pouvoir s'entendre avec les Combiens: j'ai épousé une femme native de la Vallée et je m'entends bien avec elle» (Claude Ruey, cité par 24 Heures du 8 octobre 1997).

Contribution fédérale

«En Europe, c'est la Suisse qui est avec la croissance à la queue, (...) mais je pense que notre situation actuelle est peut-être meilleure que notre état mental» (Kaspar Villiger, RS1 le 29 avril 1997).

Le Grand Conseil du XXI^e siècle



Au siècle prochain, les députés siégeront peut-être dans une nouvelle salle conforme aux exigences d'un parlement moderne, à construire sous l'Esplanade du Château. Le dessin ci-dessus illustre le projet des architectes Ferrari, Gachet et Mestelan, primé par la commission d'évaluation.

Les neuf projets en lice seront visibles, maquettes à l'appui, à l'auditoire 12 de l'ancienne Ecole de chimie (place du Château). Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 16 à 19 h, le samedi et le dimanche de 14 à 17 h. Jusqu'au 12 février.